YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 99/184
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Caresmentrant

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du Code de la Route relatif au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux de rénovation de chaussée qui seront effectués par la société WIAME V.R.D. Rue du Hainault Z.A.C. du Hainault SEPT SORTS 77261 LA FERTE SOUS JOUARRE CEDEX pour le compte de la Ville d'Yerres,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du lundi 20 et mardi 21 décembre 1999.

ARRETE

Article 1er : rue Caresmentrant :
- la circulation sera interdite aux véhicules, sauf aux riverains et véhicules de services ou de secours,
- le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant,
- le cheminement des piétons sera matérialisé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : des déviations seront mises en place aux abords du chantier et se feront de la façon suivante : par les rues Danielle Casanova et Raymond Poincaré.

Article 3 : la présignalisation et la signalisation du chantier et de la déviation, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 4 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 14 décembre 1999

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 20

Le Maire-Adjoint
Chargé des Travaux,

Jean MANTE

REÇU LE
17 DEC. 1999

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE